



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON

MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0

Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur: (450) 292-5555
Courriel: info@potton.ca Site web: potton.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE (ANNÉE 2016)

Chers citoyens, chères citoyennes,

En vertu de l'article 955 du Code Municipal, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

États financiers 2015:

Les états financiers 2015, vérifiés par la firme comptable "Raymond, Chabot, Grant, Thornton" de Sherbrooke, nous présentent des recettes totales de 5 193 617\$ (2014: 4 900 559\$) et des dépenses de fonctionnement de 4 455 370\$ (2014: 4 475 736\$) avant amortissement comptable. Les dépenses d'immobilisations totalisent 246 865\$ (2014: 56 676\$) et ont été financées des revenus d'investissement (principalement la subvention de la Taxe Essence Contribution Québec) au montant de 172 389\$ (2014 investissement de 56 676\$ financés par le surplus d'activité de fonctionnement et une affectation du surplus cumulé libre). Il n'y a eu aucun financement à long terme ni surplus d'investissement à des fins fiscales en 2015 et 2014. Au 31 décembre 2015, la Municipalité présentait un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 192 002\$ (2014: 134 150 \$) après les remboursements annuels de la dette.

Rapport du vérificateur:

Le rapport du vérificateur nous indique que ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015, le tout conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. À noter que les vérificateurs vérifient aussi toutes les redditions de compte faites en regard de subventions gouvernementales reçues, ce qui par ailleurs augmente les coûts totaux de la vérification annuelle.

Réalisations 2016, plan triennal:

- Continuation du programme de rechargement à l'aide de pierres concassées sur le réseau routier municipal – près de 300 000\$ subventionné par la taxes essence contribution Québec (TECQ)
- Rachat en fin de terme de crédit bail de la niveleuse municipale – 89 000\$; cette niveleuse, soigneusement entretenue, a une vie utile restante estimée à 10 ans; elle ne coûtera plus que l'entretien, le carburant et la main d'œuvre, désormais, pour faire son œuvre
- Réalisation de la caractérisation des chemins au coût total du projet de 10 000\$, un projet requis pour la réglementation en général
- Subvention par la Municipalité de deux projets de réfection de façades d'entreprises commercial (programme de 2011 par règlement) pour un total de 32 000\$
- Phase 1 du projet Cœur Villageois, le plan d'action pour 2017 (coût de 5 500\$ pour le consultant qui assista le comité de pilotage)
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (coût de 2 100\$ tout installée)
- Diverses autres petites réalisations pour les bâtiments de la Municipalité (environ 22 000\$).

Pour le plan triennal 2017-2019, voici les immobilisations qui sont envisagées:

- Une génératrice est requise pour rendre l'Hôtel de Ville autonome en cas de perte d'alimentation électrique de l'Hydro Québec; le coût est évalué être entre 50 000\$ et 75 000\$. Une telle prévoyance est requise en fonction du Plan de sécurité civile élaboré par la Municipalité.
- Continuation du programme de rechargement à l'aide de pierres concassées sur le réseau routier municipal – prévu 170 000\$ en 2017 et 179 000 en 2018, subventionné par la taxes essence contribution Québec (TECQ)
- Phase 2 du projet Cœur Villageois, mis en place du plan d'action; investissement dans le Village de Mansonville de 35 000\$ à 45 000\$ dépendant des décisions à venir.

Prévisions des résultats - Rapport financier 2016

En ce qui concerne les *résultats préliminaires anticipés* pour l'année 2016, nous prévoyons des recettes et revenus d'autres sources de l'ordre de 5 125 000\$ (en avance sur le budget de 5 053 000\$) et des dépenses de fonctionnement de \$4 653 000 (contre un budget de 4 690 000\$), pour un surplus de \$472 000, avant les remboursements annuels de la dette, qui seront de 369 000\$; il est donc prévu un surplus de près de 103 000\$ pour l'exercice 2016. Cette situation est attribuable à plusieurs facteurs: des revenus plus haut que prévus. Mais aussi nous constatons des dépenses moins importantes dans l'entretien du réseau routier en raison des rechargements et des entretiens systématique de fossés.

Au début de 2016, le surplus total accumulé totalisait 515 000\$; durant l'année 2016, les appropriations pour les dépenses déjà citées totalisent 131 000\$ (niveleuse, réparations et améliorations des bâtiments municipaux, caractérisation des chemins et autres dépenses mineures). Après la régularisation des appropriations excédentaires ou non utilisées de l'an passé, le surplus cumulé avant surplus de fonctionnement de 2016 serait de 428 000\$; si le surplus de fonctionnement de 2016 est confirmé à 103 000\$, le surplus cumulatif libre serait de 531 000\$.

Orientation générale du budget 2017

À partir de 2018 commence une période de trois (3) ans de nouveau rôle foncier; celui-ci sera refait (équilibré) au cours de l'été 2017, et sera valide pour 2018-2020. Il n'y aura donc aucun impact sur le budget 2017 de taxes, puisque le rôle foncier de 2016 sera encore utilisé. Pour l'année 2017, le Conseil municipal prévoit adopter un budget équilibré, tout en maintenant un niveau de taxation consistant avec les années antérieures. Ceci est rendu possible par l'utilisation ponctuelle et modérée des surplus non affectés accumulés des années antérieures, dégageant ainsi la charge fiscale annuelle pour certaines dépenses non récurrentes.

Traitement des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici un rappel de la rémunération des membres du conseil. En 2016 la rémunération annuelle du maire est de 14 653\$ plus une allocation non imposable pour dépenses de 7 327\$. Une rémunération annuelle de 5 699\$, ainsi qu'une allocation non imposable pour dépenses de 2 850\$ sont versées à chaque conseiller.

À la MRC, le Maire a reçu pour ses participations aux séances du conseil de la MRC une rémunération de 2 227\$. Pour les réunions du comité agricole, la rémunération totale est de 592\$, pour elle du comité d'aménagement, 991\$ et celle du comité sécurité incendie, 1 186\$.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ (depuis le dernier rapport du maire)

Excavations Guy Ethier Inc.	590 872 \$	Contrat de déneigement et pierres concassées
Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	378 856 \$	Contrat de déneigement
Les Entreprises R. Cherrier Inc.	349 593 \$	Enlèvement et disposition des ordures et matières résiduelles
Somavrac inc.	71 014 \$	Fourniture et épanchement de calcium liquide sur les chemins municipaux
Groupe Ultima Inc.	56 643 \$	Contrats d'assurances
Simo Management Inc.	54 523 \$	Gestion des infrastructures d'eau (potable et usée)

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$, totalisant plus de 25 000\$

Excavation Julien Pouliot Inc.	73 809 \$	Travaux d'entretien de voirie et contrat de déneigement
Pavage Maska inc.	26 744 \$	Pavage
Raymond Chabot Grant Thornton	28 905 \$	Vérification comptable
Wayne Korman	39 500 \$	Travaux d'entretien de voirie

En terminant, je désire remercier mes collègues de la table du conseil et les employés municipaux pour leurs efforts et leur précieuse et constante collaboration.

Louis Veillon, Maire